

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

COMPTRE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 2 JUILLET 2014

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

**Présidence :** Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

**Présents :** M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, M. BUONO-BLONDEL, Mme ARANEDER M. LANCELIN, Mme GENEVELLE, M. HEMET, Mme DUCHON, M. QUINTARD, Mme CHENEVIER, MM. CHAMAYOU, BRAME, COUTON, Mme CAILLON, MM. DUSSEAU, DO LAGO DANTAS DE MACEDO, OUDIOT, Mme DJAOUANI, M. FUGAGNOLI, Mme DU MESNIL, MM. GUYARD, DURAND, Mme BRAUN.

**Absents excusés :** Mme DUCHON pouvoir à M.LANCELIN à partir du point n° 4,  
Mme VERENNEMAN pouvoir à Mme RICART-BRAU,  
Mme AUBONNET pouvoir à Mme ARANADER,  
Mme BULLIER pouvoir à Mme DJAOUANI,  
Mme RARRBO pouvoir à M. BUONO-BLONDEL,  
M. GUERSON pouvoir à M. DURAND,  
M. BLANES,  
Mme DÉCOSSE GUIHARD,  
Mme OGER,  
Mme DESJARDINS pouvoir à Mme BRAUN,  
M. DOUBLET.

**Secrétaire:** M. GUYARD.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir désigné M. GUYARD comme secrétaire de séance.

**Adoption à l'unanimité.**

- Adjonctions de deux points supplémentaires :
  - Centre aquatique municipal. Bénéfice de la tarification applicable aux usagers saint-cyriens en faveur de ceux provenant des communes de Bois-d'Arcy et de Fontenay-le-Fleury.
  - Avenant n° 4 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n° 1 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (régularisation au titre des expositions durant l'année 2013, Salon municipal des Arts).

**Adoption à l'unanimité.**

- Réf. : 2014/07/01

**OBJET : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

**Article unique :** Vote à l'unanimité la motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences négatives de la baisse massive des dotations de l'Etat pour les collectivités locales dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros sur la période 2015-2017 et pour la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole en particulier.

- Réf. : 2014/07/02

**OBJET : Nouveaux règlements de fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Adopte avec 27 voix pour et 2 voix contre (MM. DURAND, GUERSON) le nouveau règlement de fonctionnement applicable à l'ensemble des structures d'accueil de la Petite Enfance, ainsi que ses annexes relatives au multi-accueil, à la halte-garderie « La Fontaine aux Lutins », à la crèche collective « Les P'tits Pilotes », à la micro-crèche « Les Elfes » et à la crèche familiale.

**Article 2 :** Fixe la date d'application de ce nouveau règlement et de ses annexes au 1<sup>er</sup> aout 2014 et abroge en conséquence à compter de la même date les précédents règlements intérieurs applicables au multi-accueil, à la halte-garderie « La Fontaine aux Lutins », la crèche collective « Les P'tits Pilotes », la micro-crèche « Les Elfes » et à la crèche familiale.

- Réf : 2014/07/03

**OBJET : Projet Educatif Territorial (PEdT).**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve à l'unanimité le projet de PEdT (Projet Educatif Territorial) établi pour la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer le PEdT et tous les documents afférents à ce dossier, en tant que de besoin.

- Réf : 2014/07/04

**OBJET : Modification des tarifs des activités périscolaires.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Rejette avec 25 voix contre et 4 voix pour (Mmes DESJARDINS, BRAUN et MM. GUERSON et DURAND), la proposition de M. DURAND d'appliquer le système de quotient familial au service du transport aller et retour pour les élèves de l'école Jean Jaurès.

**Article 2 :** Décide avec 27 voix pour et 2 abstentions (Mmes DESJARDINS et BRAUN) la modification des tarifs des activités péri et extrascolaire à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 tels qu'ils sont exposés ci-après :

Activités	TARIF COMMUNE 2014/2015										TARIF HORS COMMUNE
	100%	90%	80%	70%	60%	50%	40%	30%	20%	10%	
Accueil du matin Du lundi au vendredi 7h30-8h30	2.50€	2.25€	2.00€	1.75€	1.50€	1.25€	1.00€	0.75€	0.50€	0.25€	2.88€
Restauration Du lundi au vendredi 12h - 14h	4.21€	3.79€	3.37€	2.95€	2.53€	2.11€	1.68€	1.26€	0.84€	0.42€	4.84€
Restauration PAI Du lundi au vendredi 12h - 14h	2.11€	1.90€	1.69€	1.48€	1.27€	1.06€	0.84€	0.63€	0.42€	0.21€	2.43€
Garderie Lundi, mardi, jeudi et vendredi 15h40-16h	Gratuit										1.00€
TAP 16h - 17h	Gratuit										3.00€
ALSH 16h - 17h	1.73€	1.56€	1.38€	1.21€	1.04€	0.87€	0.69€	0.52€	0.35€	0.17€	1.99€
ALSH + goûter 17h - 18h	2.53€	2.28€	2.02€	1.77€	1.52€	1.27€	1.01€	0.76€	0.51€	0.25€	2.91€
ALSH 18h - 19h (également les mercredis et vacances)	1.73€	1.56€	1.38€	1.21€	1.04€	0.87€	0.69€	0.52€	0.35€	0.17€	1.99€
Mercredi garderie 11h50 - 12h30	Gratuit										2.00€

Mercredi demi-journée (matin ou après-midi) Sans repas 13h30-18h	5.30€	4.77€	4.24€	3.71€	3.18€	2.65€	2.12€	1.59€	1.06€	0.53€	6.10€
vacances sans repas 8h30-18h	11.06€	9.95€	8.85€	7.74€	6.64€	5.53€	4.42€	3.32€	2.21€	1.11€	12.72€
Stage découverte sans repas 8h30-18h	13.36€	12.09€	10.69€	9.35€	8.02€	6.68€	5.34€	4.01€	2.67€	1.34€	15.36€
Sortie exceptionnelle sans repas 8h30-18h	23.06€	20.75€	18.45€	16.14€	13.84€	11.53€	9.22€	6.92€	4.61€	2.31€	26.52€

Activités	Tarifs 2013/2014	Tarifs 2014/2015
Pénalité par retard	10 €	10 €
Transport aller/retour	1.95 €	1.95 €
Transport aller ou retour	0.99 €	1 €

**Article 2 :** Précise que ces tarifs seront applicables à compter du 2 septembre 2014.

• **Réf : 2014/07/05**

**OBJET : Déclassement d'un terrain de 24 m<sup>2</sup> situé Avenue du Général de Gaulle.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité de déclasser du domaine public communal le terrain de 24 m<sup>2</sup> situé avenue du Général de Gaulle, inclus dans le périmètre de la ZAC Charles Renard et constituant l'actuelle entrée de ladite ZAC.

**Article 2 :** Précise que ce déclassement n'affectant pas les fonctions de desserte ou de circulation de l'avenue du Général de Gaulle, est dispensé en conséquence d'une enquête publique préalable.

• **Réf : 2014/07/06**

**OBJET : Vente d'un terrain de 24 m<sup>2</sup> situé avenue du Général de Gaulle à l'AFTRP.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité de vendre à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) sise 195, rue de Bercy, 75582 Paris cedex, le terrain communal d'une superficie de 24 m<sup>2</sup> situé avenue du Colonel Fabien à Saint-Cyr-l'Ecole, inclus dans le périmètre de la ZAC Charles Renard et en constituant l'actuelle entrée, moyennant le paiement du prix de 2 256 € à la Commune.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'AFTRP l'acte authentique relatif à cette vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

• **Réf : 2014/07/07**

**OBJET : Indemnité de conseil au Receveur Municipal pour l'année 2013.**

**Article unique :** Décide à l'unanimité d'accorder à Madame Sylvie BIERJON, Receveur Municipal de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, une indemnité de conseil égale au maximum autorisé (taux de 100 %) concernant une prestation d'assistance et de conseil pour l'année 2013, pour un montant de 2 576.36 €.

• **Réf : 2014/07/08**

**Objet : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.**

**Article 1er :** Approuve à l'unanimité l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE), portant adhésion au GCSCE.

**Article 2 :** Autorise M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

• Réf : 2014/07/09

**OBJET : Adhésion au groupement de commandes coordonné par le SIPPEREC pour l'achat d'électricité.**

**Article 1er : Décide à l'unanimité** d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) pour répondre aux besoins et aux attentes de la commune en matière d'achat d'électricité.

**Article 2 : Approuve** les termes de l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour l'achat d'électricité (GCE) et des services associés, annexé à la délibération, portant adhésion au GCE.

**Article 3 : Autorise** le coordonnateur du groupement à lancer les procédures d'appel d'offres pour la consultation des entreprises d'achat d'électricité,

**Article 4 : Autorise** le coordonnateur du groupement à signer les marchés publics correspondants tels que définis dans la convention de coordination du groupement

**Article 5 : Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif correspondant, ainsi que toute pièce utile au règlement de ce dossier.

• Réf : 2014/07/10

**OBJET : Commission consultative des services publics municipaux. Renouvellement des membres**

**Article 1 : Décide à l'unanimité** que la répartition des 10 sièges réservés aux membres du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux sera la suivante :

- liste Saint-Cyr au Cœur : 8 titulaires et 8 suppléants
- liste Saint-Cyr-l'Ecole, Avancions Ensemble : 1 titulaire, 1 suppléant
- liste Saint-Cyr Un Nouvel Elan : 1 titulaire, 1 suppléant.

**Article 2 : Décide à l'unanimité** en application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de l'assemblée communale devant siéger dans cette instance et **désigne** pour représenter le Conseil Municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- pour la liste Saint-Cyr au Cœur :

titulaires	suppléants
Mme BRAU	Mme CHENEVIER
M. BUONO	Mme VERENNEMAN
Mme ARANEDER	M. CHAMAYOU
M. LANCELIN	M. BRAME
Mme GENEVELLE	M. COUTON
M. HEMET	Mme CAILLON
Mme DUCHON	M. DUSSÉAUX
M. QUINTARD	Mme AUBONNET

- pour la liste Saint-Cyr-l'Ecole, Avancions Ensemble :

titulaires	suppléants
M. DURAND	M. BLANES

- pour la liste Saint-Cyr Un Nouvel Elan

titulaire	suppléant
Mme BRAUN	Mme DESJARDINS

**Article 3 : Désigne** au titre des associations locales pour siéger au sein de ladite commission :

- **pour les associations sportives :**

titulaires	suppléants
<u>Association : Club Athlétique Omnisports (CAO)</u>	
M. Guy LAMOTTE	Mme Adeline MOULIN
<u>Association : Avenir Football Club (AFC)</u>	
M. Bruno MESSIAEN	M. Sébastien DEVRESSE

**- pour les associations culturelles, de loisirs :**

Titulaires suppléants

Association : La Luso Française

M. José ESTEVES Mme Madeleine VENANCIO

Association : l'Amicale Laïque

M. Martial MORICEL Mme Françoise HAMEL

**- pour les associations oeuvrant dans le domaine social :**

Titulaires suppléants

Association : Le Secours Catholique

M. Jean-Pierre GEOFFROY Mme Isabelle MICHIELS

l' Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA)

Mme Eliane FRIANT Mme Claudine VAUTEY

**- pour les associations de parents d'élèves :**

Titulaires suppléants

Association : Groupement des Parents d'Elèves Indépendants (GPEI)

Mme Bérandère LEBON Mme Elisabeth TAILLEBOIS-DENIS

Association : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

Mme Sophie GUERSON Mme Valérie HOURS

**- pour les associations de défense de l'environnement et du cadre de vie :**

Titulaires suppléants

Association Pour une Vie Harmonieuse dans le quartier de la rue Mansart à Saint-Cyr-l'Ecole

(siège laissé à disposition de l'association) M. Jean-François BERRY

Association : Association de Défense de l'Environnement de l'Epi d'Or (ADEEO)

M. Philippe JENNEQUIN M. Frédéric PRIMARD

**Article 4 : Précise** que les dispositions de la délibération n° 2006/02/11 du 27 février 2006 non modifiées par la présente délibération demeurent en vigueur.**Article 5 : Précise** que la liste des associations siégeant dans cette commission sera revue à mi-mandat (mars 2017), après un appel à candidatures dans les six mois précédant cette échéance.**• Réf : 2014/07/11****OBJET : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs****Article unique : Décide à l'unanimité** de désigner les personnes suivantes en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :**Commissaires titulaires (maximum 16 noms pour 8 postes à pourvoir) :****COMMERCANTS :** M. NAYROLLES Christian : 28, rue des Tilleuls (Anciennes et Loisirs)**ENTREPRENEURS** M. VAUDRY Daniel : 3, avenue Pierre Curie (Saint-Cyr Fleurs)**ARTISANS** M. GANGNEBIEN Marc : 46 bis, avenue Pierre Curie (Plomberie couverture)**LOCATAIRES :** Mme Michèle AUDINET : 5, rue Yves Farge

M. COUTON Claude : 35, avenue du Colonel Fabien

M. Fabien DUPUIS : 1A, Promenade des Anges

Mme Caroline GAECHTER : 1, rue Berthie Albrecht

**PROPRIETAIRES :** Mme DU MESNIL Gaëlle : 28, rue des Demoiselles de Saint-Cyr

Mme CHENEVIER Patricia : 9, rue Le Nôtre

Mme AUBONNET Brigitte : 35 ter, rue du Docteur Vaillant

M. MAMY Christian : 1, rue Jean Zay

M. BUONO Frédéric : 12, allée de la Closerie de Gally

Mme Françoise BRAUN : 7 bis, rue du 12 février 1934

Mme Adeline MOULIN : 29, avenue de la division Leclerc

**PROPRIETAIRES****domiciliés**

M. ABOU-DIWAN : 21, passage de la Seine - 92400 Courbevoie

**hors commune :**

M. LOCHON Daniel : 43, rue de la Chapelle - 75018 Paris

**Commissaires suppléants (maximum 16 noms pour 8 postes à pourvoir) :**

- COMMERCANTS :** Mme CHANDELIER Sybille : 7, avenue Jean Jaurès (Foncier Conseil Immobilier)
- ENTREPRENEURS** Mme CORMAN Véronique : 9, avenue Pierre Curie (Vision Plus optique)
- ARTISANS**
- LOCATAIRES :** M. VERNET Julien : 3, allée Nicolas Poussin  
M. CLAIREMBAULT Freddy : 3, rue Lucien Sampaix  
Mme PINOIT Karine : 19, rue Lucien Sampaix  
Mme FRAQUET Muriel : 2, allée Nicolas Poussin – Villa Maintenon  
Mme PICUT Martine : 31, rue Gambetta
- PROPRIETAIRES :** Mme BARRE Arlette : 15 bis, rue du Docteur Vaillant  
M. TRAN-DUC Jimmy : 9D, promenade des Anges  
Mme DEROME Martine : 3 bis, rue du Docteur Vaillant  
Mme DUQUENNOY Evelyne : 13, rue Pasteur  
M. Dominique DELPUECH : 6, square de l'Hôtel de Ville  
Mme FAGE Stéphanie : 24, avenue du Colonel Fabien  
Mme Sylvie DECOSSE-GUIHARD : 21, rue de Bel Air
- PROPRIETAIRES**  
**Domiciliés**  
**hors commune :** M. CARVALHOSA José : 6, place Bel Ebat – 78280 Guyancourt

- Réf : 2014/07/12

**OBJET : Prime AQUEX – Année 2014.**

**Article Unique : Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'amélioration de l'exploitation des réseaux de la zone de collecte des eaux du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles en vue de l'obtention de l'aide à la qualité d'exploitation (AQUEX) attribuée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de son Xème programme (2013-2018).

- Réf : 2014/07/13

**OBJET : Création d'un Comité Technique commun entre la commune et le C.C.A.S de Saint-Cyr-l'Ecole.**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité** la création d'un Comité Technique commun compétent pour les agents de la Commune et du C.C.A.S. de Saint-Cyr-l'Ecole.

- Réf : 2014/07/14

**OBJET : Modification du tableau des effectifs suite aux propositions d'avancement de grade et de promotion interne**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité** de créer :

- deux postes d'éducateur territorial de jeunes enfants principal à temps complet,
- deux postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- cinq postes de rédacteur territorial à temps complet,
- un poste d'animateur territorial à temps complet.

**Article 2 : Modifie** en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal.

- Réf : 2014/07/15

**OBJET : Création de 15 contrats Avenir.**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité,** à compter du 2 septembre 2014, la création de 15 postes « contrat avenir » avec un temps de travail de 35h hebdomadaire au maximum.

**Article 2 :** Fixe la durée de ces contrats à durée déterminée à un an renouvelable jusqu'à 3 ans au maximum ou à titre dérogatoire à 3 ans jusqu'à 5 ans au maximum.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (CERFA) avec la Mission Locale et le ou les contrats de travail à intervenir.

**Article 4 :** Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune au chapitre 012.

- Réf : 2014/07/16

**OBJET : Contrat d'adhésion à l'assurance chômage pour l'ensemble du personnel non titulaire ou non statutaire.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité de conclure avec l'URSSAF un contrat d'adhésion à l'assurance chômage des employeurs publics pour l'ensemble des personnels non titulaires ou non statutaires employés par la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout document ou avenant y afférent.

**Article 3 :** Précise qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à l'URSSAF.

- Réf : 2014/07/17

**OBJET : Conventions d'utilisation du centre aquatique de Saint-Cyr-l'Ecole pour les établissements scolaires des Villes de Bois-d'Arcy et de Fontenay-le-Fleury.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve avec 27 voix pour et 2 voix contre (MM. GUERSON, DURAND) les conventions d'utilisation du centre aquatique de Saint-Cyr-l'Ecole pour les établissements scolaires des Villes de Bois-d'Arcy et de Fontenay-le-Fleury pour une durée de trois ans à partir du 15 septembre 2014.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

- Réf : 2014/07/18

**OBJET : Avenant n° 2 à la convention de délégation de Service Public relative au Centre Aquatique Municipal.**

**Article unique :** Autorise avec 27 voix pour et 2 voix contre (MM. DURAND, GUERSON) Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de régie intéressée du 22 mai 2012 confiant la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal à la société Vert Marine, ledit avenant concernant la modification de l'annexe 6 dudit contrat relative aux plannings prévisionnels avec la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires et d'une ouverture supplémentaire au public.

- Réf : 2014/07/19

**OBJET : Centre aquatique municipal. Bénéfice de la tarification applicable aux usagers Saint-Cyriens en faveur de ceux provenant des communes de Bois-d'Arcy et de Fontenay-le-Fleury.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide avec 27 voix pour et 2 voix contre (MM. GUERSON, DURAND), à titre expérimental pour une durée d'un an à compter du 12 juillet 2014, d'étendre aux habitants des communes de Bois-d'Arcy et de Fontenay-le-Fleury fréquentant le centre aquatique municipal l'application de la tarification en vigueur pour les usagers saint-cyriens figurant sur l'annexe jointe à la délibération.

**Article 2 :** Indique que les communes de Bois-d'Arcy et de Fontenay-le Fleury verseront chacune à la société Vert Marine, délégataire chargé de gérer et d'exploiter le centre aquatique, la différence qui leur sera facturée entre la tarification appliquée aux usagers non saint-cyriens et celle appliquée aux saint-cyriens dont vont bénéficier les habitants de Bois-d'Arcy d'une part, et ceux de Fontenay-le-Fleury d'autre part, afin que ce montant soit pris en compte dans les recettes perçues par l'exploitant de l'équipement.

**Article 3 :** Précise qu'à l'issue de cette expérimentation, un bilan sera fait sur la pertinence de cette initiative, sur la contribution des Villes de Bois-d'Arcy et de Fontenay-le-Fleury aux charges de l'équipement et sur l'opportunité de sa poursuite.

**Article 4 : Habilité** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles aux fins d'appliquer la délibération et à signer en tant que de besoin les actes s'y rapportant nécessaires à sa mise en œuvre.

• Réf : 2014/07/20

**OBJET : Avenant n° 4 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n° 1 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (régularisation au titre des expositions durant l'année 2013, Salon municipal des Arts).**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité** de conclure un avenant n° 4 à la police d'assurance des dommages aux biens (lot n° 1 B) souscrite dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL ASSURANCES), afin de prendre en compte un complément au titre de l'assurance demandée lors des expositions organisées durant l'année 2013 (exposition du Salon municipal des Arts du 3 au 10 avril 2013) pour un montant de prime supplémentaire de 272,88 € TTC.


**Article 2 : Autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant à la police susvisée.

**Entend** le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 22 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CLOTURE DE LA SEANCE A 21H35**

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Cyr-l'Ecole, le 08 JUIL. 2014  
Le Maire,



  
Bernard DEBAIN